



Comité National de la Biodiversité

24 janvier 2018

Compte-rendu de la délégation CFDT

Participaient à cette réunion :

Pour l'Administration : François Mitteau, Directeur de l'Eau et de la Biodiversité, Christophe Aubel, Directeur de l'Agence Française de la Biodiversité, Fabienne Allag-Dhuisme, vice-Présidente du Comité National Biodiversité, Benoit Faucheux, vice-président délégué à la transition énergétique et à l'environnement de la région Centre-Val de Loire, Mathieu Papouin, sous-directeur de la protection et de la restauration des écosystèmes terrestres, Serge Muller, président du CNPN

Pour la CFDT : Patrick Sivardière, Magali Perex

1 - Approbation du procès verbal de la réunion du 31 octobre 2017

Le procès verbal est adopté à l'unanimité même si beaucoup regrettent sa brièveté et sa non exhaustivité.

2 - Mise en place des commissions spécialisées du CNB et échéances à venir

Les décisions prises lors des commissions spécialisées seront validées en CNB. Le 1^{er} mars, Nicolas Hulot désignera les pilotes et co-pilotes de chaque commission selon la représentativité du CNB. Leur constitution s'est faite par voie électronique pour procéder rapidement et les membres ont jusqu'au 14 février pour y candidater. Elles s'ajoutent aux 2 réunions plénières du CNB, probablement le 28 juin et le 25 octobre 2018. Le 15 mars aura lieu la première réunion du bureau du CNB, fin mars, les commissions spécialisées seront stabilisées et les premières réunions des commissions devraient avoir lieu fin avril. Il existe quatre commissions :

- « Connaissance de la biodiversité, système d'information et de diffusion » : y seront abordés le SIB avec l'ONB et Natura 2000 s'ils sont inclus dedans, y sera réalisé un travail sur l'accessibilité des données pour agir en fonction et structurer une action.
- « Stratégies nationales, et engagements internationaux et européen de la France » : y sera abordé le COP donnant les orientations pour l'AFB sur une échéance de 5/6 ans et cette démarche sera étendue à l'ONCFS, les Parcs nationaux, les Agences de l'Eau...
- « Aires et espèces protégées » : y seront abordées la création et la gestion des aires marines protégées, les difficultés avec les parcs marins, une réflexion de l'ONU sur le leadership de l'union européenne car nous sommes le deuxième état en terme d'eau et de territoires en mer) et sachant que l'océan est le 2^{ème} outil très important pour la régulation du climat.
- « Politiques de la biodiversité et territoires » : y seront abordés Natura 200 en mer, l'obligation réelle environnementale, les territoires engagés dans la biodiversité, y sera également fait un retour sur la stratégie nationale biodiversité. Pékin 2020 et le congrès

mondial de l'UICN y seront préparés car la France est candidate et doit respecter les objectifs de Daïchi.

Pour info, la CFDT siègera aux commissions 2 et 4.

3 - Les territoires engagés pour la biodiversité et la mise en œuvre de la trame verte et bleue

L'administration indique qu'il faut faire alliance avec les écosystèmes pour agir sur le climat et donc agir avec les territoires et avec l'interface AFB. Elle veut une mobilisation. Elle reconnaît que le ministère n'a pas beaucoup d'expérience sauf sur les territoires protégés. Elle veut de la "biodiversité ordinaire" et pas exceptionnelle. Pour ce faire, les ARB seront une nouveauté pour les partenariats Etat/Région même si le fait qu'elles aient été présentées comme facultatives fait que les régions ne vont pas forcément y souscrire. Il n'y a pas eu de cahier des charges mais une subsidiarité, l'Etat laisse gérer au niveau local et crée des partenariats. Il y a quatre volets au seul niveau de cadrage national :

- les territoires doivent avoir un temps de préparation suffisant car ils ne savent pas quoi faire même s'il y a des travaux préparatoires en CRCE. L'assistance technique de l'État sera ici réalisée par les ARB.
- la labellisation des territoires engagés pour la biodiversité au titre du SNB
- la mise en œuvre des projets de territoires (financements/moyens) mais l'Etat n'a pas de lignes nationales pour financer les projets : les agences de l'Eau seront sûrement sollicitées au cas par cas pour les financements
- l'essaimage et la capitalisation des résultats pour ancrer les expériences.

Les 7/8 février aura lieu un colloque à Montpellier.

Mi-mars aura lieu un atelier préfiguration TEB

Le 17 juin auront lieu les Assises de la biodiversité.

Un protocole d'alliance est en création avec les régions de France et des partenaires.

M. Faucheu indique qu'il n'y a pas d'imposition de l'État mais un appui et une simulation aux initiatives des territoires et pour les moyens qui permettent l'action.

L'AFB est en création. Il pense les projets des territoires et aide à trouver les moyens : EPCI, département et régions.

L'AFB dans le cadre du SNB est dans le dispositif "territoires engagés dans la biodiversité" : cela valorise les efforts. Le résultat est que l'on peut devenir la capitale française de la biodiversité, et obtenir une reconnaissance du projet des territoires.

Cela va permettre aux collectivités absentes du dispositif de concourir à la labellisation.

Une initiative TEB a également été lancée pour mettre en œuvre les SRE/SRADDET.

La CFDT s'accorde sur le fait que les Agences de l'eau financent les projets biodiversité des entreprises mais demandent à ce que les sources de financement soient variées et si les projets choisis sont orientés sur des projets spécifiques "eau".

4 - Avis du CNB sur la révision du document cadre relatif aux orientations nationales pour la préservation et la remise en état des continuités écologiques (ONTVB)

Le fait d'aborder ce point aujourd'hui a été dicté par les contingences de calendrier et les échéances.

L'administration indique que l'ONTVB est liée à la préparation du SRADDET en métropole et le SRCE en Ile-de-France, le plan de développement durable en Corse et les projets régionaux en outremer, précisant leur utilité. Elle ajoute que les premières ont été adoptées par le conseil d'État pour 7 ans mais que la loi Notre a modifié ces SRADDET qui doivent désormais être compatibles avec les ONTVB d'où la nécessité de réviser les deux.

Elle ajoute qu'environ 50% des PLU donne suite aux TVB.

L'administration indique ensuite que les SRADDET doivent être prêts pour juillet 2018 pour les documents planificateurs faits par les régions et les CRB. Elle indique donc qu'il faut poursuivre la mise à jour de l'ONTVB commencée il y a un an selon les SRCE et la mettre à jour selon l'actualité comme, par exemple, la sortie de la séquence « éviter-réduire-compenser ».

Elle indique que l'ONTVB a fait l'objet d'un travail informel avec les anciens membres de son comité à la fin du printemps 2017, désormais poursuivi entre septembre et décembre par le CNB. Elle ajoute que le Conseil d'État doit publier ce document au deuxième trimestre 2018 pour être en cohérence avec les SRADDET.

L'administration indique qu'il faudra une révision profonde, nécessitant un débat, en 2021, et que ces travaux seront basés sur l'évaluation réalisée. Elle indique donc que la commission « territoires » du CNB aura beaucoup de travail à ce propos. Elle ajoute qu'une évaluation du dispositif TVB, une contribution à l'ONVB et une participation au suivi et à l'évaluation du dispositif seront demandés à ces membres.

VOTE :

Abstention : 5

Pour : 101

Texte adopté à la majorité

5 - Relance de l'engagement des acteurs : stratégie nationale pour la biodiversité

Ce point de l'ordre du jour a été modifié juste avant la réunion.

La vice présidente indique s'être présentée et avoir présenté sa mission auprès des membres du CNPN et laissé le loisir au président de cette dernière de faire de même.

Celui-ci indique que le CNPN a été créé en 1946 en même temps que le ministère de l'Écologie et que, jusqu'à la loi du 8 août 2016 n°2016-1087 et au décret de mars 2017, il donnait des avis sur les textes portant sur la protection des espèces sauvages et naturelles. Il indique que cette instance est composée de 20 membres de droit issus de la FNE, de WWF, de l'ONF, de l'ONCFS... et de 20 membres nommés par le ministère pour une période de 4 ans et provenant des parcs nationaux, étant spécialistes de la protection et des sciences de la Nature etc. Cette instance est présidée par le ministre ou le Directeur de l'Eau et de la Biodiversité.

Voici les différentes instances co-existantes en termes de biodiversité :

- instances de niveau national : CNTVB – CNPN – CS PNB - CNB – CNPN
- instances de niveau régional : CRTVB – CSRPN - CRB – CSRPN (conseils scientifiques et régionaux du patrimoine naturel)

la commission du CNPN est composée de 60 membres, 30 titulaires et 30 suppléants recrutés via des appels à candidature sur le site de Légifrance ou au journal officiel.

Elle comporte une commission portant sur les espèces protégées qui se réunit 10 fois par an et réunit surtout les membres des parcs régionaux et nationaux et une commission portant sur les espèces et les communautés biologiques qui se réunit 10 fois par an et statue sur les dérogations au niveau des espaces protégés. Pour ce qui est des dérogations, elles peuvent porter sur des dossiers courants, importants, comme l'ECB ou encore exceptionnels en terme d'ampleur comme la biodiversité.

L'administration indique qu'en sus, des groupes de travaux peuvent être créés sur le patrimoine géologique par exemple.

Elle indique que le règlement intérieur de cette commission a été créé l'année dernière et a été modifié cette année.

Cette commission a statué, entre autres en 2017, sur les bouquetins du massif du Bargy, la liste des mammifères protégés dans les DOM et notamment le cas des chauves-souris, une dérogation sur les espaces protégés pour le contournement par l'ouest de Strasbourg, la PNA sur le loup, la PNR à St Baume et Aubrac, etc.

Elle s'est également intéressée, par le biais d'une auto-saisine, du sujet de la nouvelle route du littoral à la Réunion en lien avec la DEAL où un avis défavorable avait été rendu et non suivi.

6 - Présentation du conseil national pour la protection de la nature

Dès le 31 décembre 2018, l'administration indique que le SNB 2011-2020 sera évalué, donnant lieu à un sixième rapport sur le sujet. Elle précise que ce travail aura lieu dans le cadre de la future COP 23 en 2018 et que cela contribuera à rehausser les objectifs internationaux. Elle rappelle que la France est soumise à 6 orientations stratégiques et à 20 objectifs selon les objectifs Daïchi.

L'administration indique qu'entre 2018 et 2020, de nouvelles feuilles de route inspirées de ces objectifs seront adressées à chaque ministère et aux EP. À l'été 2018, une consultation du CNB aura lieu avant une validation du projet et sa parution mentionnant les engagements de l'Etat pour la période concernée. L'administration souhaite que ces objectifs soient concrets et mesurables et ils donneront lieu à des travaux entre l'AFB, les EP et les ministères concernés. Elle indique d'ores et déjà quelques pistes comme un travail sur l'extension des aires marines protégées à une partie terrestre qui serait effectué en collaboration avec le ministère de l'éducation nationale ou encore un travail sur la reconquête de la biodiversité sur le grand nombre de terres disponibles pour le ministère des Armées.

Ce projet aura vocation à répondre aux recommandations faites dans le rapport sur ce dispositif qui est jugé original et plébiscité par les acteurs, mais qui a manqué d'un plan. Le but est donc de le rendre plus simple et accessible, d'augmenter le nombre d'acteurs reconnus et engagés dans ce dispositif et de garantir la qualité des engagements obtenus.

L'administration indique travailler sur la détection des entreprises engagées et travailler à proposer des pistes d'amélioration du dispositif via un plan d'action. Elle souhaite labelliser les efforts et les résultats obtenus et que ces entreprises rejoignent un « club des engagés pour la biodiversité », initiative évoquée mais qui n'avait pu être poursuivie auparavant, qui donnerait droit à des services dédiés en termes de prix, de partage d'expérience, de publicité. Les membres du CNB feraient partie de la commission d'évaluation de ce dispositif.

L'administration annonce le lancement ce jour du dispositif « territoires engagés » dont l'objectif est une adhésion à la fin du premier semestre 2018 pour les collectivités et à la fin de l'année 2018 pour les acteurs engagés. En 2019, elle définira ensuite les secteurs prioritaires qui pourraient bénéficier de ce dispositif et les membres du CNB seront sollicités pour agir en communauté de travail sur les acteurs éloignés de la biodiversité, les PME etc..

7 -Point d'actualité sur la biodiversité

Point reporté à un prochain CNB plénier.

8 - Questions diverses

Point reporté à un prochain CNB plénier.